



INSCRIPTIONS 'E-Learning' 2025-26 : Informations importantes

ETAPES A SUIVRE

Après étude de votre dossier, la commission pédagogique a retenu votre candidature sous réserve de justifier du diplôme requis. Votre formation à l'Institut Montpellier Management modalité E-Learning en partenariat avec le CNED nécessite une double inscription à la fois au CNED et à l'Université de Montpellier. Vous trouverez ci-dessous des informations et les étapes à suivre. Notez bien la **fermeture estivale de Montpellier Management le 25/07/25 soir - 25/08/25 matin**.

Etape 1

Avant toute inscription à l'Université de Montpellier (E-Learning), il faut créer un compte et vous inscrire auprès de notre partenaire le CNED : <https://www.cned.fr/faq/compte-client>

Votre mail de notification d'acceptation (Parcoursup/ E-Candidat / MonMaster) atteste que vous avez le droit de vous inscrire au CNED. Votre attestation d'inscription au CNED fait partie des justificatifs demandés pour finaliser votre inscription à l'UM en 'E-Learning'.

Les frais d'inscription auprès du CNED varient selon la formation et le mode choisie (Formation Initiale, Formation Continue, Formule Autonomie etc.). Veuillez lire attentivement les Conditions Générales de Vente des formations du CNED.

L'inscription administrative universitaire ne sera finalisée qu'une fois votre inscription au CNED validée.

L1 & L2 Gestion : <https://www.cned.fr/cursus-universitaires/licence-1-et-2-gestion>

L3 Gestion parcours Marketing Vente : <https://www.cned.fr/cursus-universitaires/licence-3-gestion-parcours-marketing-vente>

L3 Gestion parcours Management et Stratégie Hôtellerie et Tourisme : <https://www.cned.fr/cursus-universitaires/licence-3-gestion-parcours-management-et-strategie-en-hotellerie-tourisme>

M1 Management et Business Development : <https://www.cned.fr/cursus-universitaires/master-1-management-et-business-development>

M2 Management et Business Development : <https://www.cned.fr/cursus-universitaires/master-2-management-et-business-development>

NB. : les étudiants apprentis sont exemptés de cette étape.

Etape 2

Créez votre compte et obtenez votre attestation CVEC (voir des informations page 4).

Etape 3

Complétez votre dossier d'inscription UM (Institut Montpellier Management - modalité E-Learning) Ce dossier est composé de **i)** un Formulaire d'Inscription Administrative **ii)** des pièces justificatives pédagogiques et administratives **iii)** titre de paiement **iv)** votre attestation d'inscription au CNED (qui peut être envoyé dans un deuxième temps).

Période d'inscription Montpellier Management (E-Learning) : 01/09/25 – 23/09/25

Merci d'envoyer votre dossier d'inscription UM **PAR VOIE POSTALE** au plus tard le **23/09/2025** à :

Montpellier Management, Université de Montpellier

Service EADN -E-Learning - Inscriptions (préciser le niveau L1, L2, L3, M1 ou M2)

Campus Richter, Rue Vendémiaire, Bâtiment D bureau 202

CS 19519 34960 Montpellier cedex 2

Début de cours & outils d'enseignement

A l'Université, les cours débuteront sur notre Plateforme d'enseignement '*moma-online*' le **lundi 29 septembre 2025**.

Une réunion d'information de rentrée en présentiel est prévue le **mercredi 24 septembre 2025** de 9H30 à 12H00 à l'Université de Montpellier, et en simultané en visioconférence. Si vous êtes intéressé(e) pour suivre cette réunion, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : **inscription.regroupement.moma@gmail.com** en précisant votre choix (suivi à distance ou en présentiel).

Les modalités de cette réunion vous seront alors communiquées quelques jours avant la date prévue. Si vous ne pouviez pas vous rendre disponible ce jour-là, toutes les informations évoquées lors de cette matinée seraient mises en ligne par la suite, de même que le replay.

Dans un second temps, vous aurez des exercices de prise en main de la plateforme d'enseignement à effectuer avant la rentrée du 29 septembre 2025. A cet effet, vos identifiants d'accès ainsi que les consignes vous seront envoyés par mail le 24 septembre 2025 dans le courant de l'après-midi, il conviendra de vérifier vos messages, y compris les indésirables (spam).

Examens

Les examens semestriels terminaux Session 1 pour le L1, L2, L3 et M1 auront lieu **en présentiel à Montpellier** la semaine du 12-16 janvier 2026 (matières du semestre 1), et la semaine du 18-22 mai 2026 (matières de semestre 2), sous réserve de modification. Des examens de Session 2 (rattrapages) seront organisés mi-juin, **en présentiel à Montpellier** (les dates exactes seront communiquées ultérieurement).

Pour le M2, les épreuves en Session 1 se feront en contrôle continu, et en Session 2 (les rattrapages) elles seront **soit en présentiel à Montpellier, soit en ligne**.

Cartes Etudiantes

La carte étudiante (CMS) sera délivrée / actualisée uniquement en cas d'inscription finalisée. Pour des nouveaux étudiants, la carte est à récupérer sur place pendant la période d'examens du semestre 1. Pour toute personne inscrite et qui est déjà en possession d'une carte, cette dernière sera mise à jour avec un autocollant pour l'année 2025/2026.

Pour toute demande de renseignement concernant l'inscription administrative universitaire en E-Learning, merci de contacter le Service EADN : moma-elearning-inscriptions@umontpellier.fr

NB : Fermeture estivale de Montpellier Management :

25/07/25 (17H00) - 25/08/25 (08H00)

Frais d'inscription universitaire

DIPLOME PREPARE EN 2025-2026	Montant en euros
Diplôme national relevant du cycle de Licence	
Licence : L1 / L2 / L3	178 €
Diplôme national relevant du cycle de master	
Master : M1 / M2	254 €

Joindre OBLIGATOIREMENT à votre dossier d'inscription un titre de paiement pour les frais d'inscription universitaire :

- **1 chèque** issue d'une banque Française, libellé en euros (€), et signé par le /la titulaire du compte à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM.
(Dans l'impossibilité de fournir un chèque d'une banque Française, merci de contacter le service EADN : moma-elearning-inscriptions@umontpellier.fr).
- Dès que vous le recevez, joindre également votre **attestation d'inscription au CNED** (ce document peut être envoyé dans un deuxième temps).

Informations concernant les bourses

Pour toute personne boursière, la notification de bourse 2025-2026 doit impérativement afficher l'Université de Montpellier (MOMA) comme établissement (**UM INST MTP MANAGEMENT MOMA E-LEARNING**), en précisant la formation et le niveau (ex. Licence générale 2eme année). Si ce n'est pas le cas, rapprochez-vous au CROUS pour faire la modification, en utilisant votre notification d'acceptation. **Il est impératif que la notification mentionne 'E-Learning'**, car les points de distance ne sont pas pris en compte avec la modalité E-Learning.

Pour information, l'Université demande toujours un chèque pour les frais d'inscription, dans le cas éventuel où aucune bourse ne serait attribuée. Ce chèque ne sera pas encaissé en cas d'exonération des frais.

NB. Un nouveau logiciel sera mis en place par le CROUS à la rentrée 2025, qui pourra éventuellement retarder l'attribution des bourses.

Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Dès lors que vous êtes autorisé(e) à vous inscrire en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français public ou privé à la rentrée 2024, vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC). Cette contribution est destinée à l'accueil et à l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle sert également à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Elle doit être acquittée chaque année auprès du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS). Son montant est de **105 euros** (2025-2026).

Si vous vous inscrivez à plusieurs formations lors d'une même année universitaire, que ce soit dans le même établissement ou dans des établissements différents, cette contribution n'est due qu'une seule fois. Vous êtes exonérés de cette contribution si vous vous inscrivez en formation continue ou si :

- Vous êtes titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ;
- Vous avez un statut de réfugié ;
- Vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire ;
- Vous êtes demandeur d'asile bénéficiant du droit à se maintenir sur le territoire.

NB : l'apprentissage ne relevant pas de la formation continue, les apprentis sont assujettis à la CVEC. L'employeur peut éventuellement la prendre en charge.

Quelle que soit votre situation, il vous faut suivre les étapes ci-dessous avant d'entamer toute démarche d'inscription administrative à l'université, **votre inscription ne pourra pas être traitée sans l'attestation d'acquiescement ou d'exonération** :

Etape 1

Connectez-vous à l'adresse suivante : MesServices.Etudiant.gouv.fr puis créez et activez votre compte.

Etape 2

Renseignez vos données personnelles et acquittez-vous de la CVEC. Vous avez la possibilité de payer en ligne par carte bancaire ou rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio pour payer en espèces. Si vous êtes boursier(e) de l'enseignement supérieur, vous serez automatiquement exonéré(e). Si vous faites une demande d'exonération à un autre titre, vous devrez déposer les pièces justifiant de votre situation dans votre espace, et recevrez une réponse du CROUS à votre demande.

Etape 3

Téléchargez votre attestation d'acquiescement ou d'exonération de la CVEC dans la plateforme MesServices.Etudiant.gouv.fr, celle-ci (document avec QR code) vous sera demandée lors de votre inscription administrative à l'université.

Etape 4

Procédez à votre inscription administrative universitaire. L'Université s'assure que vous vous êtes acquitté.e de la CVEC et vous demande de présenter votre attestation (document avec QR code) d'acquiescement ou d'exonération. Ce certificat fait partie des justificatifs demandés lors de votre inscription universitaire.

Etudiants apprentis ou en recherche d'apprentissage

Si vous êtes déjà titulaire d'un contrat d'apprentissage avant la fermeture des inscriptions le 23 septembre 2025 :

- Vous n'aurez aucune inscription à faire auprès du CNED ;
- Vous n'aurez également pas à régler les droits d'inscription à l'Université de Montpellier ;
- En revanche vous devrez obligatoirement vous acquitter du paiement de la CVEC ;
- Une copie de votre contrat d'apprentissage ainsi que votre certificat d'engagement vous sera demandée comme justificatifs avec votre dossier d'inscription UM (E-Learning).

Si vous n'avez signé aucun contrat avant la fermeture des inscriptions le 23 septembre 2025 :

Vous devrez régler les frais de formation auprès du CNED ainsi que les droits d'inscription universitaire et la CVEC (N.B. : Ces deux derniers règlements ne seront pas dus si vous êtes titulaire d'une bourse).

Vous aurez donc jusqu'au **30 novembre 2025** pour trouver un apprentissage au titre de la formation que vous préparez. Toutefois, si vous signez un contrat d'apprentissage au plus tard le 30 novembre, le CNED procédera au remboursement de vos frais de formation, et l'UM vos frais d'inscription.

NB : L'apprentissage est ouvert à partir de L2 (avec de préférence en L3) et que vous ne pouvez pas avoir un statut boursier si vous êtes apprenti.e.

CFA – contacts

Au préalable, il est obligatoire que l'apprenti.e se soit inscrit.e sur la plateforme du CFA EnSup-LR : <https://ensup34.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

- Pour toute demande pour la mise en place d'un contrat : cfa-da@ensup-lr-ext.zendesk.com
- Dès lors que le contrat est mis en place : cfa-adm@ensup-lr-ext.zendesk.com

Un tiers prend en charge votre formation (hors apprentissage) ?

En fonction de votre statut et de votre âge, votre formation peut, sous certaines conditions, être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue par votre employeur, les institutions publiques (l'État, les régions, France Travail etc.) ou les organismes collecteurs (Fongécif, Agefos PME, etc.) dans le cadre de différentes mesures mises en place à cet effet (CPF, CIF, CFP...).

Notre partenaire, le CNED, vous propose aussi une documentation spécifique à propos du financement de la formation qui vous intéresse. [Plus d'informations ici](#).

Pour toutes demandes, devis ou autres données financières vous devez vous adresser au service de la Formation Continue de l'Université de Montpellier :

Service Formation Continue

Espace Richter

Rue Vendémiaire – Bât. E – CS 29555

34961 Montpellier cedex 2

<https://sfc.edu.umontpellier.fr>

fanny.hamard@umontpellier.fr